ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

fonctionnement

Question écrite n° 104372

Texte de la question

L'office parlementaire d'évaluation de la législation a publié un rapport sur les autorités administratives indépendantes. Le Gouvernement et le Parlement ont progressivement confié des missions aussi diverses qu'étendues aux autorités administratives indépendantes, assemblant ainsi les pièces d'une véritable mosaïque juridique. Les contours des autorités administratives indépendantes sont aussi divers que peuvent l'être leurs domaines d'activité, leurs règles de composition et de fonctionnement, ou leurs pouvoirs. Cette diversité résulte de l'adaptabilité des AAI à leurs missions, qui fait de chacune d'entre elles une entité originale, et constitue l'un de leurs principaux atouts. Les rapporteurs proposent certaines recommandations, notamment de soumettre toute extension des compétences d'une AAI à une étude d'impact budgétaire intégrant les observations de l'autorité concernée. M. François Grosdidier demande à M. le Premier ministre de lui indiquer les perspectives de son action ministérielle s'inspirant de cette recommandation.

Données clés

Auteur : M. François Grosdidier
Circonscription : Moselle (1re circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 104372
Rubrique : Administration
Ministère interrogé : Premier ministre
Ministère attributaire : Premier ministre

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 19 septembre 2006, page 9691